



# FICHE PREVENTION

Service Hygiène & Sécurité

Fiche n° 14 / Version 02

Création :Août 2003

Mise à jour : Sept. 2008

## SIGNALISATION TEMPORAIRE DE CHANTIER

### Généralités

La signalisation temporaire a pour objet d'avertir et de guider l'utilisateur, afin d'assurer sa sécurité et celle du personnel et de favoriser la fluidité de la circulation lors de situations temporaires (chantier, obstacle, danger, déviation...).



### Principes fondamentaux de la signalisation temporaire

#### ✓ Principe d'adaptation

La signalisation temporaire doit être adaptée aux circonstances qui l'imposent, afin d'assurer la sécurité des usagers et du personnel, sans contraindre de manière excessive la circulation publique par des réductions importantes de la capacité de la route. La signalisation tient compte de :

- La nature et l'importance de l'entrave à la circulation (risque de bouchon...),
- Les caractéristiques du réseau (agglomération, campagne, virage...),
- La durée prévisible du chantier (quelques heures, quelques jours...),
- La visibilité (météo, jour/nuit),
- La localisation du chantier,
- Les moyens disponibles à court terme (panneaux...).

#### ✓ Principe de cohérence

Dans le cas où la signalisation temporaire donne des indications différentes de la signalisation permanente, cette dernière sera masquée.



#### ✓ Principe de valorisation

Il impose de rendre crédible aux usagers la situation rencontrée.

Il faut donc que la situation au droit du chantier soit effectivement celle à laquelle il s'attend après avoir lu les panneaux.

#### ✓ Principe de lisibilité et de concentration

Pour être bien perçus, les panneaux doivent :

- être conformes aux normes en vigueur.
- rester en nombre limité (pas plus de deux panneaux sur un même support ou côte à côte).
- être implantés judicieusement.
- être propres et en bon état.

Pour toute information complémentaire  
Contactez notre Conseiller Hygiène et Sécurité,  
Au 02 41 24 18 80